FINANCES

Paris, 18 juin 1907.

Tout notre Rente qui reste indécise à 94.07, tout la reste de la cote est en reprise appréciable, surtout le compartiment cuivre. Nos Sociétés de Crédit se retournent fermes à leurs cours de la veille : Crédit Foncier 658, Crédit Lyonnais 1135, Comptoir National d'Escompte 570, Société Générale 602.

Rappelons que les actionnaires de la Société Marseillaise sont convoqués le 20 courant pour autoriser l'augmentation du capital; les détenteurs de 50 actions peuvent faire le premier exercice cet [illegible] 3 millions 900 300 fr., et non 12 millions, par suite de l'augmentation de capital, actuellement portée de 22 millions à 32.

Les obligations 5 % du Port de Bahia sont fermes à 464. L'obligation hypothécaire 3 % du chemin de fer de Goyaz se vend pas à 445.

La Saint-Raphaël Quinquina est demandée à 111. La Liberté Ottendorff se retrouve à 192. Les titres d'étain de l'Arriaya se maintiennent à 91.50. La Société Française Electrolytique garde son cours à 134. L'action ordinaire Sala Gemma et Houillère de la Russie Méridionale est en reprise à 240.

Les Clients Portland Artificiels de Tourgéni tiennent toujours recherchés aux environs de 130. La Ellipopne est bien tenue à 128.

La Société d'automobiles l'Eclair conserve son cours de demandes à 125. Relativement à l'Express Motor Cab, dont les actions seront prochainement introduites, tous les renseignements seront fournis sur demande par correspondance à M. Hortemann, 4, rue Saint-Antoine, Paris.

Signalons une nouvelle Société de formation, la Société anonyme des Moteurs et Automobiles Darjeu, dont le notice a paru au « J. Officiel » du 10 juin 1907. Le capital est de 1.600.000 fr. est partagé en 160 fr. dont 4600 d'apport et 14.000 à souscrire.

Nos clientèles de ler sont en bonne tendance.

Tablettes d'un Spéculateur, 6, c. d'Antibes, Paris.

Vêtements sipage anglais garantis à l'usage, s'adresser Lille, Cie Anglaise, 2, Grande-Place, Lille. Tout sur mesure. 19j 30996

Gaz (Appareils au). — Cie Continentale du Gaz, 17, Boulevard d'Haussmann, Paris. Renseignements. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme. Inst. gratis. 30724

C'EST LA MÊME CHOSE!

Voilà ce que beaucoup de détecteurs et observateurs qu'à moi pas de

BANYULS-TRILLES

disent sur clients qui leur en demandent, en leur parvant un autre produit.

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose, attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est exclusivement préparé avec du vieux d'excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place... ?!?

Aussi, ne sachons nous pas engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et exiger l'étiquette de bouteille.

DEMANDEZ UN

"DUBONNET"

VIN TONIQUE AU QUINQUINA

GRAND PRIX 1900

2264

ANÉMIE PALES COULEURS FLEURS BLANCHES DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, MALADIES NERVEUSES

20 JOURS ELIXIR de S'VINCENT et PAUL

CONFITURE de S'VINCENT et PAUL

Roubaix, Pharmacie Joseph WILLOT, 27, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 2700

Roubaix, Pharmacie Joseph WILLOT, 27, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 2701

Bulletin colombophile

Concours annoncés pour le dimanche 23 juin 1907

Lille. — Vendôme, 500 francs de prix d'honneur, par le Concorde, 30, Grande-Place, dortoir du Club Lillois.

Lille. — Chantilly, 500 francs de prix d'honneur, par les Grands Joueurs, 172, rue de Jolimont.

Lomme. — Chantilly, 50 francs de prix d'honneur, par le Pigeon Ecallié, chez M. Not, rue de Sainghin, Union Amicale.

Lens. — Chantilly, 100 francs de prix d'honneur, par la Colombe Fidèle, chez M. Mourmant, 4, rue d'Annequin.

Cambrai. — Clermont, 25 francs de prix d'honneur, par les Volligeurs.

Bailleul. — Nogent-le-Rotrou, par la Sedimoise.

Saint-Amand. — Etampes, par la Pigeon Français, chez M. Bruneau, Grande-Place.

Hazebrouck. — Rufec, par la Fédération des Flandres.

Tourcoing. — Poitiers, par la Prétorienne.

Roubaix. — Saint-Maixent (Deux-Sèvres), par la Cancre Enfant, café Fandeux, rue Pierrette, 300 fr. de prix d'honneur.

Roubaix. — Chantilly, par l'Union Colombophile, à Saint-Crépin, chez M. Amschoul, rue de la Guinguette, 62.

Roubaix. — Chantilly, par la Mutuelle, chez M. Pesez, rue à Champs-Elysées, rue d'Alger.

Roubaix. — Chantilly, par l'Avenir de Tilleul, chez M. Roussel, rue « Bons Bouquet », Trois-Ponts.

Roubaix. — Chantilly, par l'Entre et Etude, chez M. Eugène Dutilleul, rue Brûnette.

Wattrelos. — Chantilly, par l'Union Wattrelosienne, chez M. Jules Flipo, rue de l'Industrie.

Croix. — Chantilly, par Centre et Croix, chez M. J. Degeselle, place de Croix.

Croix. — Chartres, par Centre et Croix, chez M. Jean Courtier, 101, Grande-Rue, Croix-Blanche, P. bureau chez M. Brunet, rue Pellart, à l'« Ours », à Roubaix.

Lys-les-Lannoy. — Chartres, par l'Union de Lys, chez M. Bourgeois, rue Nouvelle-Monde.

Concours annoncés pour le lundi 24 juin 1907

Wattrelos. — Chantilly, par l'Union Wattrelosienne, chez M. Cœur Lefebvre, rue Négrier.

Roubaix. — Clermont, par les Deux Unions, chez M. Fourgeus, rue Saint-Joseph.

Concours annoncé pour le mercredi 26 juin 1907

Roubaix. — Chantilly, par l'Union du Blanc-Seau, chez M. Pierre Leroy, rue de Lille, à Mouvaux.

M. Henri Drielle, 100, rue de Douai, à Saint-Noble, a recouvré un pigeon vague : Lille 4361.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'emploi de la céruse

On sait que, le 6 décembre dernier, le Sénat adoptait, avec de notables modifications, le projet de loi voté par la Chambre sur l'interdiction des composés de plomb dans les travaux de peinture en bâtiments.

Dans ces conditions, le texte du projet de loi était retourné à la Chambre des députés, et la commission d'hygiène publique, chargée de l'examiner, désignait comme rapporteur, M. Jules-Louis Breton, qui, à deux reprises, déjà, avait rempli ces fonctions.

Le nouveau rapport vit déposé du Chez à mi, 6 juin, dernier à nos collègues.

C'est au volume de 135 pages qui constitue le documentation le plus abondante qui est encore réunie sur la question ; M. Jules-Louis Breton, a pesé dans son rapport tous les arguments qui ont été lancés contre l'emploi de la céruse ; il a discuté toutes les objections, il a réfuté toutes les critiques.

Cependant, bien que la commission actuelle reste aussi convaincue que celle de 1903, de la nocivité des composés du plomb employés dans la peinture, soit intérieure, soit extérieure, elle a jugé que son intransigeance ne devait pas laisser chômer les ouvriers de la ... et elle a tranché sur de nombreux points avec le Sénat.

On sait que le Haute Assemblée n'avait conservé intégralement que les articles 1, 2 et 3 du projet de loi, qui indiquent les conditions visées, les fonctionnaires chargés de l'application de la loi et les sanctions nécessaires. En revanche, le département portait sur les articles concernant, 6, 7 et 8.

L'ancien article 6 comportait l'interdiction de la céruse et de l'hydrate de fer blanc pour les travaux de ravalement, d'impression et d'enduisage. Cette interdiction n'a pas été approuvée par le Sénat et la commission a concédé, sur ce point, une première concession à la Haute Assemblée.

Elle en a concédé une autre sur le deuxième paragraphe de l'ancien article 7, qui portait qu'un règlement d'administration publique pourrait étendre l'interdiction édictée pour les travaux exécutés à l'intérieur, aux travaux exécutés à l'extérieur.

Après avoir obtenu du ministre du Travail la promesse qu'il déposerait un projet de loi visant spécialement les peintures extérieures, la commission a accepté la suppression de la disposition relative aux travaux extérieurs.

Enfin, elle a accordé une troisième satisfaction au Sénat, en abandonnant le paragraphe 2 de l'article 8, qui permettait au ministre du Travail d'étendre, par décret, l'interdiction aux autres produits à base de plomb.

Mais la commission n'a pas eu pouvoir maintenir le nouvel article 8 voté par le Sénat, qui prévoit des indemnités aux fabricants atteints par la loi.

Elle demande également au Sénat la suppression de l'article 4, prévoyant des dérogations, en cas de danger, aux articles 1 et 2 du projet de loi, qui sont destinés à en rendre l'emploi. Le rapporteur estime que le Sénat ne saurait s'opposer à l'adoption de ces articles.

En somme, la commission d'hygiène publique accorde au Sénat une très importante concession : « la liberté d'employer la céruse pour les travaux à l'extérieur », elle lui demande de refuser d'indemniser les fabricants.

Il est sûrement que par ces concessions mutuelles, les deux assemblées s'accorderont enfin et, vraisemblablement, ce ne sera pas le moins important pour les travailleurs.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Eugène-Georges BIANCHI

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Paris, — Officier d'Académie, Membre de la Médaille d'Honneur — Ancien Conseiller Municipal de Lille — Membre du Lycée Faidherbe, de l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille

décédé à Lille, le Lundi 17 Juin 1907, à l'âge de Cinquante-cinq ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à son ENTERREMENT qui aurait lieu le Jeudi 20 dudit mois, à cinq heures précises.

L'Assemblée à la maison mortuaire, 6, rue des Pelletiers, d'où le corps sera conduit directement au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

Les Dames sont priées d'y assister.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'objets funéraires doit à un AVIS GRATUIT dans le journal.

BOURSE DE LILLE

du 18 Juin 1907

La tendance de Bourse est certainement peu favorable, les valeurs charbonnières s'incrivent presque tous en baisse relativement sensible. Aucun fait spécialement progressant à 1321. Bruay cède 1 à Bailly 1 à Bruay 1 à Bruay 1 à Bruay